

# REGLEMENT DU JEU « LA CLEF DE LA FIDÉLITÉ »

## MARS 2025

### Article 1 – Organisateur

Le présent jeu est organisé par l'Association Nouvelle des Commerçants de Paramé (ANCP) dont le siège social est situé au 20 rue Ange Fontan, 35400 Saint-Malo et désignée ci-après, l'Organisateur.

### Article 2 – Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 50 lots offerts par l'Association des Commerçants de Paramé : bons de réduction de 10€ soit 500€
- 5 tickets d'or offerts par l'Association des Commerçants de Paramé : bons de réduction de 50€ soit 250€

Les gagnants utilisent leurs bons de réduction dans les commerces participants à l'opération.  
Les commerces dans lesquels les gagnants utilisent leurs bons de réduction factureront à l'Association des Commerçants de Paramé le montant dépensés par les gagnants (si 10 bons = 100€)

### Article 3 – Conditions de participation

La participation au présent jeu est ouverte à tout individu avec condition d'achat dans les commerces participants.

La participation est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Personne ayant la qualité de commerçant, artisan ou exerçant une profession libérale dans le quartier de Paramé
- Les conjoints, personnes vivant maritalement, enfants des personnes susvisées
- Les mineurs non accompagnés d'une personne adulte

### Article 4 – Frais de participation

La participation au présent jeu implique les frais suivants :

- Un achat d'un montant minimum de 10€ dans le commerce participant.

### Article 5 – Modalités de participation

La participation au présent jeu est ouverte à compter du **10 mars 2025 et jusqu'au 23 mars 2025**.

Au cours de cette période, chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite, sous réserve de respecter l'article 4 ainsi que les modalités de participation visées par le présent article.

La participation se déroule selon les modalités cumulatives suivantes :

- 1- Effectuer un achat dans le commerce participant d'un montant minimum de 10€
- 2- Se faire tamponner et signer sa carte de fidélité (nom du commerce)
- 3- Au bout de 10 tampons dans des commerces différents, réceptionner son BR à la librairie l'Étagère.
- 4- 5 gagnants de tickets d'or seront tirés au sort parmi les cartes dûment remplies.

Plusieurs participations sont autorisées sous réserve de remplir à chaque participation l'ensemble des modalités visées ci-dessus.

#### **Article 6 – Désignation des gagnants**

Au bout de 10 tampons dans des commerces différents, réceptionnez son BR à la librairie l'Étagère.

#### **Article 7 – Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats des tickets d'or seront communiqués au plus tard le **10 avril 2025**. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

#### **Article 8 – Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu et dans le but d'établir les participants, de les prévenir en cas de gain et de leur remettre le lot attribué.

Les données à caractère personnel concernant les participants seront conservées dans une durée de 2 mois et seront traitées par le bureau de l'ANCP.

Les participants pourront exercer leur droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en envoyant un mail à l'adresse suivante : [paramecommerce@gmail.com](mailto:paramecommerce@gmail.com).

Fait à Saint-Malo, le **11 février** 2025